

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU CINQ OCTOBRE DEUX MIL VINGT-DEUX

L'An deux mil vingt-deux le cinq Octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30/09/2022, s'est réuni à la Salle A. Sorel, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - GUEST Iona - RIBEIRINHO Valérie - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : PARMENTIER Rodolphe qui donne pouvoir à BABIN Sophie, RASPAUD Stéphane qui donne pouvoir à GUEST Iona, VANWATERLOO Damien qui donne pouvoir à HURTEVENT Jean-Serge, PASQUALIN Côme qui donne pouvoir à MENEAU Jean-Claude et HARDOUIN Jean-Pierre qui donne pouvoir à BADILLER Marc.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BABIN Sophie

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 07 SEPTEMBRE 2022 est approuvé.

Monsieur le Maire :

- annonce la signature de la promesse de vente du lot B, Allée des Cormiers, vente définitive en janvier 2023 (après délais d'obtention du permis et emprunt).
- donne lecture de la lettre de remerciements de Pascal ROUQUETTE, pour l'ancienne structure du jeu de la cour maternelle et qui en échange fait cadeau de ses heures supplémentaires ; à l'occasion du goûter des Aînés (dimanche) et la mise en place des dalles du nouveau jeu (samedi).
- informe que le devis signé pour le broyage de la peupleraie est de 8 800 € H.T.

I - SUSPENSION DU DÉLAI DE PRESCRIPTION ACQUISITIVE DES CHEMINS RURAUX – LANCEMENT DU RECENSEMENT

Monsieur MENEAU s'est aperçu, lors de ses randonnées équestres, que certains propriétaires et exploitants ont annexé des chemins ruraux privés communaux.

Il donne lecture de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022 dite « 3D » qui réforme le régime applicable aux chemins ruraux (patrimoine privé de la Commune pouvant faire l'objet de prescription acquisitive trentenaire), en leur apportant une protection supplémentaire.

Article L161-6-1 de la loi précitée :

Le conseil municipal peut, par délibération, décider le recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune. Cette délibération suspend le délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant ces chemins.

La suspension produit ses effets jusqu'à la délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux, prise après enquête publique réalisée en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat.

Cette délibération ne peut intervenir plus de deux ans après la délibération prévue au premier alinéa.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (19 pour) **DÉCIDE** d'effectuer le recensement des chemins ruraux de la Commune de CHEILLÉ.

N° 2022-078 Publiée le 10/10/2022 reçue en Préfecture le 10/10/2022

II - BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2022-002

Monsieur le Maire présente les modifications à apporter au budget communal :

Désignation	Dépenses	Recettes
66111 : Intérêts réglés à l'échéance	+ 3 500 €	
752 : Revenus des immeubles		+ 3 500 €
Total section de Fonctionnement	+ 3 500 €	+ 3 500 €
10226 : Taxe d'aménagement	+ 1 000 €	
1641 : Emprunts en euros	+ 9 800 €	
204182-108 : Réseaux Secs	+ 3 200 €	
2157-76: Mobiliers et Matériels	+ 26 000 €	
231-110 : Travaux Voirie	- 40 000 €	
Total section d'Investissement	0 €	0 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à main levée unanimement (19 pour) ;
VOTE la décision modificative n° 2022-002

N° 2022-079 Publiée le 07/10/2022 reçue en Préfecture le 07/10/2022

III - CESSION ANCIEN TRACTOPELLE

Monsieur Jean-Pierre HARDOUIN informe le Conseil Municipal, qu'il a consulté plusieurs professionnels pour la revente, en l'état, de l'ancien tractopelle communal, leur demandant leur meilleure offre (le montant palier étant 5 000 €).

Deux propositions ont été reçues une à 5 000 € et l'autre à 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (19 pour) ;

DÉCIDE de vendre, en l'état, le tracto-pelle JCB (n° inventaire 2000-2182-001) à la Sarl THOMAS (37500 LIGRÉ) au prix de 6 000 € net vendeur

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette vente

N° 2022-080 Publiée le 07/10/2022 reçue en Préfecture le 07/10/2022

IV - ACQUISITION PARCELLE ZK 43

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté les propriétaires de la parcelle ZK 43 de 7 690 m² (face au cimetière du Bourg) qui sert ponctuellement de parking lors de manifestations.

Renseignements pris auprès du service ADS, cette parcelle classée en zone naturelle forestière, sur laquelle aucun aménagement de type parking (bitum, agrégats) ne sera autorisé, devra rester en prairie, pourra être close et servir de parking occasionnellement.

Les propriétaires ont été informés de la valeur donnée par la Notaire qui est de 2 000€/hectare, on attend leur réponse.

V - DÉPLACEMENT EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX TAXIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les emplacements des deux taxis rattachés à la Commune, qui sont au 63 et 65 rue de Chinon (face à la boulangerie).

Considérant la requalification de la rue de Chinon, il apparaît opportun de redéfinir ces emplacements et il est proposé de les positionner entre le square des AFN et le 69 rue de Chinon.

Quelques travaux d'enrobés, de marquage au sol « taxi 1 – taxi 2 » et panneau seront réalisés.

Le Conseil approuve ce déplacement.

VI - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

05/09/2022 : Métallerie Villainoise : 1 688 € (portillon cimetièrè)
 14/09/2022 : Poli-Pneus : 265,40 € (neiman)
 21/09/2022 : Ferme & jardin : 277,36 € (tête débroussailleuse)
 22/09/2022 : CLAVEAU : 382 € (prise réfrigérateur réfectoire cantine)
 24/09/2022 : ABEKO : 1 610 € (réserve incendie)
 26/09/2022 : Ferme & jardin : 174,22 € (disques débroussailleuse)
 28/09/2022 : ETAF AUBERT : 8 800 € (broyage peupleraies)
 01/10/2022 : JML Technology : 914 € (maintenance informatique)
 05/10/2022 : Azay élagage : 500 € (abattage peupliers morts à Chesnier)

3) « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières » :

23/09/2022 une concession cinquantenaire D 107 (Nouveau La Chapelle)
 26/09/2022 renouvellement concession cinquantenaire D 140 (ancien La Chapelle)
 26/09/2022 renouvellement concession cinquantenaire D 138 (ancien La Chapelle)

8) « D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire (alinéa 15 de l'article L.2122-22 du CGCT) ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reçues, pour lesquelles il a été décidé de ne pas préempter :

- 7 rue de la Rabièrè (AM 882 – AM 884)
 - Lotissement VILLADIM (ZT 178 – ZT 190 – ZT 202 – ZT 212)

N° 2022-081 Publiée le 07/10/2022 reçue en Préfecture le 07/10/2022

QUESTIONS DIVERSES

1 - S.D.I.S. – demande de lieux d'entraînement

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande, de salles et de lieux d'entraînements, du SDIS.

Le Conseil Municipal est d'accord pour mettre à disposition du SDIS, le local sous l'extension du Groupe Scolaire, l'atelier place du Pôle Social ou la salle des fêtes. Une convention devra être signée

2 - Comité de Jumelage LASNE - Subvention exceptionnelle

Monsieur Maire rappelle au Conseil Municipal, que le Comité de Jumelage de LASNE a fêté ses 40 ans cette année et demande une subvention exceptionnelle pour équilibrer ses dépenses engagées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré unanimement à main levée (19 pour) ; **ACCORDE** une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage de LASNE, pour ses 40 ans d'existence, de 550 € (soit 0,30 €/hab).

N° 2022-082 Publiée le le 07/10/2022 reçue en Préfecture le 07/10/2022
--

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la signature de la promesse de vente du lot B Allée des Cormiers
- de la signature de la cession du terrain des Hauts de Blaise, 10 680 € à recevoir
- du lancement du groupe de travail « poumon vert »
- d'une augmentation de 10% de plus-value (42 000 €) sur la 2^{ème} tranche de la Traverse d'Agglomération
- de la nécessité de travailler (avant le 30/11/22) sur les éclairages publics des hameaux à conserver ou non et les réglages des 23 armoires. Concernant l'éclairage sur circuits transports scolaires (ex : de 6h00 au jour et de 18h00 à 20h00)
- de la situation des impayés de la cantine scolaire, suite aux lettres de relance 3 000€ de récupérés.
- qu'il faut vérifier que la chambre froide de l'épicerie, n'est pas mise dans l'état de liquidation, car elle appartient à la Mairie.
- de la reprise éventuelle du local épicerie pour de la restauration rapide.

TOUR DE TABLE

Iona GUEST annonce l'inauguration du composteur rue des Pommiers

Anaïs SZYMAN :

- donne l'organisation de la Fête de Noël : spectacle de magie (APE) le 10 décembre au matin / déambulations / Marché de Noël (artisans, producteurs locaux) / stands fouées (Poule Couasse ou Cheillennes), buvette (Cheillennes ou Feu de St Jean), food truck... / ateliers dans la salle polyvalente (maquillage, magie, vannerie, arts plastiques ...)
- dit que la Feuille du Chêne est à l'état d'ébauche, distribution le 19 Octobre
- demande la liste des participants aux groupes de travail école. *Voir mail du 3 mars*
- annonce qu'il y a trois services civiques à l'école qui font aussi surveillance de pause méridienne pour la mairie. Une formation sur la gestion des enfants sera faite auprès de personnels de cantine et pause méridienne le 19 octobre. *Voir pour un diagnostic acoustique de la cantine*
- informe que JML Technology reprend la maintenance informatique de la mairie (site, mails, téléphonie).
- demande quand l'Association Cantine sera dissoute ? Adèle DENIS répond en fin d'année.

Valérie RIBEIRINHO présente l'affiche de l'animation Halloween, qui aura lieu dans la salle du Bourg le 26 Octobre, avec des jeux de société et une pause « récré » dans l'après midi

Valérie AUCHER :

- a lancé l'action du Conseil des Sages « rompre l'isolement des personnes âgées », présente le flyer « En vie ». Les visites ont déjà commencé avec un accueil plutôt favorable.
- demande si la rue de Chinon sera assez large après les travaux ? *Oui elle fera 5 mètres et cela fera ralentir les véhicules.*

Jean-Serge HURTEVENT :

- demande, au nom des Cheillennes, quand ils pourront avoir l'intégralité du local Place du Pôle Social ? pour stationner leurs matériels. *Relancer PETRI.*
- signale une antenne de plus à la Rousselière. *Oui, pour la TNT, elle est installée sur un terrain privé.*
- a remarqué que l'enduit des logements sociaux de l'éco quartier est blanc pur et ne correspond pas à la règle du PLU.
- demande si les poteaux EDF qui ne servent plus seront enlevés ?

- demande si Angéline souhaite poursuivre son permis bus ? *Oui elle doit repasser le plateau, puis le permis D.*
- s'interroge sur la marche Octobre Rose du 17 Octobre entre Azay et Cheillé ? *Il s'agit d'une manifestation organisée par Sophie AUCONIE (ancienne Députée).*

Anne-Sophie FERNANDES :

- a trouvé un conférencier pour le 18 Novembre
- rappelle le repas des Anciens le 6 Novembre 2022, dont le thème sera « école à l'ancienne » un colis sera distribué à ceux qui ne pourront y participer (comme auparavant). *Commission du choix du menu et des colis demain.*
- rappelle la Marche Octobre Rose dans le Parc de la Rémonière le 23 Octobre

Marc BADILLER signale que :

- les travaux d'enfouissement du réseau électrique au Vaujoint, Haut Beigneux et Montison sont presque terminés. La circulation est rouverte au Vaujoint.
- les trois candélabres ont été changés au Haut Beigneux. Les poteaux bois ont été remplacés par des supports béton (plus solides que les poteaux bois qui ne sont plus traités).

A ce sujet, Monsieur GAUTHIER est venu, en mairie, prévenir que le poteau bois de la ligne électrique (sur sa propriété) se fend en deux. Il a dit que s'il devait être changé, il n'autoriserait pas une réimplantation sur sa propriété. *Monsieur le Maire répond qu'il a acheté sa propriété avec cette servitude et qu'il n'y aucune autre solution de support pour cette ligne dans la rue Creuse.*

Programmation réunions

- le 08 Octobre 2022 à 9h30 : groupe de travail SIEIL éclairage public
- le 08 Octobre 2022 à 10h30 : groupe de Travail « poumon vert »
- le 11 Octobre 2022 à 20h30 en mairie : préparation fête de Noël

Prochaine réunion le **09 Novembre 2022**

Délibérations prises le 05/10/2022

2022-078	SUSPENSION DU DÉLAI DE PRESCRIPTION ACQUISITIVE DES CHEMINS RURAUX – LANCEMENT DU RECENSEMENT
2022-079	BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2022-002
2022-080	CESSION ANCIEN TRACTOPELLE
2022-081	DÉCISIONS DU MAIRE
2022-082	Comité de Jumelage LASNE - Subvention exceptionnelle

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	Pouvoir à S. BABIN
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	Pouvoir à I. GUEST
HARDOUIN Jean-Pierre	Pouvoir à M. BADILLER	PASQUALIN Côme	Pouvoir à J-C. MENEAU
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	Pouvoir à J-S HURTEVENT
NOBILEAU Jean			